

**Rapport de la commission chargée de l'étude du
Préavis No 01 / 2011
Concernant le projet de réfection et
d'élargissement du Chemin de la Chenau**

La commission chargée de l'étude du préavis cité en titre s'est réunie à trois reprises, les 12 et 19 janvier ainsi que le 9 février.

Liste des présences

Séance 1	Séance 2	Séance 3
R.Favez Président	R.Favez Président	R.Favez Président
D. Berner	D.Berner	D.Berner
P. Brunschwig	P. Brunschwig	P. Brunschwig
D. Plattner	D. Plattner	D. Plattner
M.Petetin	M.Petetin	M.Petetin
M.G.Pop excusé	M.G.Pop	M G.Pop excusé

Première séance du 12 janvier 2011

Elle a été consacrée à la présentation et à diverses informations. Messieurs de Gautard syndic, Krumel du bureau technique, Valenti propriétaire, Burnier du bureau d'études, étaient également présents, nous les remercions des diverses informations apportées. Nous avons pris connaissance des réponses de la Municipalité à l'opposant. Le dossier complet a été mis à notre disposition. Il ressort de cette première séance que de nombreux contacts ont été pris avec le principal opposant (en témoigne le volume des dossiers).

M.de Gautard nous a précisé qu'il revenait à la Commune de rendre ces terrains accessibles par la servitude publique existante.

D'autres variantes ont été examinées, mais abandonnées pour des raisons techniques ou de coût.

Les buts étant de rendre la servitude conforme à la réalité et de permettre l'accès aux parcelles concernées.

De nombreuses questions ont été posées en relation avec le glissement de cette région.

Il s'agit d'un phénomène lent, l'ECA n'émet d'ailleurs pas de réserve concernant son assurance pour la construction dans cette zone.

Des rapports sont adressés tous les 6 mois, des inclinomètres sont fixés à demeure dans le terrain.

Au vu des connaissances actuelles un glissement total ne peut pas se produire.

La construction entraîne selon des études une stabilisation du sol.

Durant les 30 dernières années la courbe de glissement a diminué.

Les frais de construction de la route seront répartis à parts égales entre le propriétaire et la Commune.

Une question concernant la servitude a été longuement débattue : La Commune doit-elle intervenir sur un terrain privé ?

Le syndic nous indique que cela est bien le cas et qu'il s'agit d'une procédure habituelle sur les routes.

Le Président nous donne connaissance d'un courrier de M.Ducraux demandant à être reçu par notre commission, après discussion, il lui sera répondu favorablement.

Séance du 19 janvier en présence de M.P.Ducraux opposant.

Nous avons reçu M.Ducraux, il a eu tout loisir de nous présenter ses diverses remarques et objections. Il nous a fourni une documentation fort étoffée de l'historique du projet ainsi qu'une liste exhaustive des points traités avec la Municipalité.

Suite à cette séance, la commission a adressé une liste de questions complémentaires à la Municipalité dont vous trouverez copie en annexe.

Séance du 2 février

Nous avons obtenu des réponses satisfaisantes à toutes nos questions par l'entremise de M.de Gautard.

Des coupes de la variante Baillaz ont été obtenues, elles permettent de se rendre compte de l'impossibilité de cet accès en raison de la forte pente.

L'opposition du Service des forêts est également décisif.

Une servitude publique de passage est assimilée à un passage public, c'est donc bien à la Commune qu'il appartient de gérer ce dossier.

Un préavis devra être présenté pour la réalisation des travaux.

Un commissaire interprète différemment la jurisprudence et une discussion s'engage sur ce sujet. Chacun conserve sa position.

Après un long échange, la majorité de la commission se rallie à la proposition municipale.

Il est à relever l'important effort consenti par la Municipalité, le propriétaire et les divers services en vue d'une solution négociée.

Constatant que M .P. Ducraux n'envisage pas de changer d'avis et poursuivra de toute façon la procédure, la commission à la majorité (avec un avis contraire), vous propose de suivre les conclusions du préavis municipal à savoir :

- adopter la proposition de réponse à l'opposition ;
- adopter le projet de réfection et d'élargissement du Chemin de la Chenau tel qu'il figure dans les annexes du présent préavis ;
- Autoriser la Municipalité à engager la procédure d'expropriation, dès l'approbation du projet par le service cantonal des routes.

Saint – Légier, le 14 mars 2011

Le Président :
R.Favez



Le rapporteur :
P-A Besson



Annexe : mentionnée

**Annexe au
Préavis No 01 / 2011
Concernant le projet de réfection et
d'élargissement du chemin de la Chenau**

La commission chargée de l'étude du préavis cité en titre s'est réunie à 2 reprises.
Lors de la seconde séance du 19 janvier 2011 nous avons reçu M. Pierre Ducraux principal opposant au projet, il nous a exposé ses motifs.

Malgré les réponses présentées dans le préavis, la commission aimerait obtenir des informations argumentées aux questions suivantes :

- 1.- Pour quelle raison la Commune intervient-elle sur un domaine privé ?
- 2.- M. Ducraux est-il obligé de poursuivre la procédure pour obtenir une chance de faire abattre les 6 arbres posant problème pour la version Baillaz ?
- 3.- Pourrions-nous obtenir les coupes d'une version en direction de la Baillaz ?
- 4.- 3 ème alinéa du préavis :
Pour quelle raison le chemin de la Chenau a-t-il été privilégié pour l'accès aux parcelles concernées ?
- 5.- Le passage en direction de la Baillaz présente-t-il vraiment aux yeux du Canton une impossibilité totale ?
- 6.- La place de parc de M.Ducraux est-elle vraiment supprimée sans compensation ?
- 7.- M.Ducraux nous a fait part d'une correspondance du 12 mars 2009 précisant que l'élargissement de l'entrée de la route était abandonné.
Sur le plan nous constatons que cet endroit est effectivement touché.
Pouvez-vous nous apporter quelques précisions ?
- 8.- Quelle est la position valable du T.F concernant l'aggravation d'une servitude ?

La commission souhaite une réponse de votre part afin de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.

En vous remerciant de votre attention et dans l'attente de vos nouvelles, recevez Messieurs les Municipaux, nos salutations les meilleures.

Pour la commission
Le rapporteur
P-A Besson